

---

---

## PREFECTURE DE L'ESSONNE

Direction de la Coordination  
Interministérielle

---

### EXTRAIT DE DECISION

---

Réunie le 2 novembre 2006, la commission départementale d'équipement commercial de l'Essonne a accordé l'autorisation sollicitée par la

## SAS EAST

en qualité de future propriétaire du supermarché ATAC et de la station-service, et la SAS IMMO FINANCES, en qualité de future propriétaire de la galerie marchande extérieure en vue de créer un ensemble commercial de 2 150 m<sup>2</sup> de surface de vente, composé d'un supermarché ATAC de 1 500 m<sup>2</sup> de surface de vente, d'une galerie marchande extérieure de 650 m<sup>2</sup> de surface de vente, et une station-service de 120 m<sup>2</sup> de surface de vente comprenant quatre pistes de ravitaillement, situé angle de la Francilienne (N104) et de la rue du 8 mai 1945 à LEUVILLE-SUR-ORGE.

Le texte de la décision est affiché pendant deux mois à la mairie de LEUVILLE SUR ORGE.

---

---